

CLUB SPORTIF NATIONALE 4

FICHE PROCEDURE INVERSION / REPORT DE MATCH

- **ETAPE 1** : 12 jours avant la date du match, réception par la ligue (occ@ffboules.fr) de la feuille de report (document en pièce jointe ou sur le site de la FFSB : http://www.ffsb.asso.fr/page.php?P=fo/public/menu/gestion_front/index&id=393) signée par les 2 équipes.
- **ETAPE 2** : dans les 3 jours suivant l'**ETAPE 1**, la ligue transmet au responsable des arbitres (François PORTE), pour une nouvelle désignation d'arbitres.
- **ETAPE 3** : dans les 5 jours suivant l'**ETAPE 2**, le responsable des arbitres fait un retour à la ligue.
- **ETAPE 4** : dès réception de la nouvelle désignation, la ligue informe les clubs et CBD concernés, ainsi que le gestionnaire de la compétition (Fabrice BRUYNEEL).

Document produit par la Ligue Occitanie en octobre 2020